



## Conseil d'établissement

Séance du 2 mai 2023, 18 h 15 en mode virtuel

### Présences

1. Yannick Goyette
2. Elena Marcoci
3. Mélanie Lavoie
4. Jocelyn Sergerie
5. Mauricio Camargo
6. Jonathan Rémillard
7. Marie-Eve Gingras
8. Véronique Coulombe (MDF)
9. Maxime Bellerose
10. Josianne Mondor
11. Alexandra Dufort

### Procès-verbal

#### **1. Ouverture de la séance; vérification du quorum**

Ouverture de la séance à 18h17, nous avons quorum.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Mme Mélanie Lavoie, secondée par Mme Josiane Mondor, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **3. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 28 mars 2023**

Sur une proposition de Mme Marie-Eve Gingras, secondée par Mme Véronique Coulombe, le procès-verbal de la rencontre du 28 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

#### **4. Points de suivi de la dernière réunion et dossiers ad hoc**

4.1. Possibilité de mettre sur pied un service de fournitures scolaires directement à l'école. SUITE 3

4.1.1. Retour sur la vérification auprès de la Coop Maisonneuve

Il faut envoyer les listes pour chaque groupe de l'école – le service centralise les listes par école et par classe et les parents peuvent choisir le matériel qu'ils ont besoin. Il est possible de payer visa ou débit et le service fait la livraison à l'école ou à la maison. Les parents peuvent avoir un certain pourcentage de rabais (à valider le pourcentage exact)

4.2. Nouvelles du Comité des parents du CSSDM

Enjeux de sécurité routière sont abordés au comité du CSSDM – une demande d'appui a été formulée pour l'ensemble des écoles.

Sur une proposition de M. Yannick Goyette, secondée par M. Maxime Bellerose, l'appui aux demandes concernant la sécurisation des abords des écoles est approuvé à l'unanimité.

Sur une proposition de M. Maxime Bellerose, secondée par M. Yannick Goyette le CE mandate M. Mauricio Camargo pour qu'il communique notre appui unanime à Kiléka Coulibaly,

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

Article 64 de la Loi sur l'instruction publique



présidente du Comité des parents du CSSDM. (Note de l'éditeur: M. Mauricio Camargo a rempli son mandat le lendemain de la rencontre.)

#### 4.3. Plan pour le renouvellement du projet éducatif (Art. 37 et 97.1) SUITE

##### 4.3.1. Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel (Art. 74, 75, 109 et 109.1) – **Présentation des résultats du projet précédent**

Les résultats du plan précédent ne sont pas disponibles aujourd'hui; ils seront présentés au CÉ lors de la prochaine rencontre.

Le CÉ demande que des statistiques propres à notre territoire soient ajoutées à la documentation afin de mieux contextualiser les résultats dans l'environnement et le milieu de vie des élèves. La table de quartier (solidarité mercier-est) produit des portraits du quartier qui pourraient compléter cette demande. (Note de l'éditeur: Mme Véronique Coulombe a fourni les portraits disponibles aux membres du CÉ le lendemain de la rencontre.)

#### 4.4. Activité des finissants

Souper-croisière dans le Vieux-Port de Montréal pour les finissants. Plusieurs activités de financement ont été organisées (voir le PV précédent).

Pour le spectacle du talent à revendre – des billets seraient vendus à l'avance et pas seulement à la porte. Il serait pertinent d'utiliser le Facebook de l'école pour inviter les parents à réserver la date.

### 5. Dossiers pour adoption

#### 5.1. Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire (Art. 82 et 110.4) - **Introduction**

M. Maxime Bellerose se chargera de la préparation du rapport annuel du conseil d'établissement en suivant le format standard privilégié par le CSSDM. Une approbation de ce document sera nécessaire à la prochaine rencontre.

#### 5.2. Présentation et adoption du calendrier scolaire

Le calendrier scolaire n'est pas encore prêt – c'est une situation partagée par toutes les écoles. Il sera finalisé et présenté lors de la prochaine rencontre.

*Pour l'an prochain, le CÉ se met une note visant à ajouter un point au mois de mars en lien avec des demandes ou préoccupations liées au calendrier afin que le CÉ puisse réfléchir en amont du processus de décision et d'ainsi avoir de meilleures opportunités d'influence.*

### 6. Dossiers pour approbation

#### 6.1. Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) (Art. 76 et 110.2) - **Code de vie**

Il n'y a pas de changement au code de vie pour l'an prochain.

Sur une proposition de M. Maxime Bellerose, secondée par M. Yannick, le code de vie est approuvé à l'unanimité.



## 6.2. Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) (Art. 76 et 110.2) – **Plan de lutte à l'intimidation**

Sur une proposition de Mme Elena Marcoci, secondée par Mme Mélanie Lavoie, les règles de conduite et des mesures de sécurité sont approuvées à l'unanimité.

### 6.2.1. Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève (Art. 83.1 et 110.4) – **Présentation de l'état des lieux du plan de lutte à l'intimidation précédent**

*Note du CÉ : Il serait plus pertinent de consulter ce document en début d'année, dans un ordre du jour de septembre, comme il concerne l'année précédente. A modifier pour l'an prochain.*

## 6.3. Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (Art. 87) - **Sorties à venir**

Sur une proposition de Mme Josianne Mondor, secondée par M. Maxime Bellerose, les sorties à venir sont approuvées à l'unanimité.

## 6.4. Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire dans le cas des centres) (Art. 88 et 110.2)

Sur une proposition de M. Maxime Bellerose, secondée par Mme Josianne Mondor, la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire dans le cas des centres) est approuvée à l'unanimité.

## 6.5. Décisions au sujet des activités de financement – fonds à destination spéciale (Art. 94 et 110.4)

*Note du CÉ : Une activité comme « Porte ton pyj » devrait préalablement être approuvée par le CÉ, ce qui n'a pas été le cas cette année – il serait possible de procéder utilisant la chaîne courriel pour approbation dans les cas où l'horaire des CÉ ne correspond pas au besoin d'approbation.*

## 7. Dossiers pour consultation

### 7.1. Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain (Art. 96.15)

*Remis au prochain CÉ*

### 7.2. Consultation par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement (Art. 79 et 110.1)

*Remis en fin de rencontre pour permettre à Mme Alexandra Dufort de s'éclipser.*

### 7.3. Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel – **pour l'an prochain** (Art. 77.1)

*Remis au prochain CÉ*

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

Article 64 de la Loi sur l'instruction publique



#### 7.4. PEVR

Voir 8.1; redondance à l'ordre du jour.

### 8. Dossiers d'information

#### 8.1. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Mme Alexandra Dufort nous présente le PEVR et anime la discussion ainsi que la réponse aux questions demandé au CÉ. Le CÉ souligne que son avis est demandé tard dans le processus et trouve que cela nuit à la pertinence du processus. Le CÉ souhaite que, pour les exercices qui suivront, pouvoir influencer les sujets à l'étude avant que cette étude aille trop loin.

### 9. Autre(s) sujet(s)

#### 9.1. Retour sur l'Orthograph-O-thon

Un montant record de 6745,55\$ a été amassé.

Pour les prochaines années, peut-être faire la dictée après le week-end de Pâques pour permettre de solliciter les familles en personne. Par contre, pour les enfants qui reçoivent des montants par mots réussis, le calcul se fait plus facilement après la dictée. Pour améliorer la somme l'an prochain, on pourrait aussi mettre des exemples plus élevés pour inciter à donner davantage.

### 10. Vision sur les sujets qui nous reste obligatoirement à traiter avant la fin de l'année

#### 10.1. Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) (Art. 87) : prochaine rencontre

Une lettre a été reçue au CÉ de la part d'une enseignante; elle demande une pour le déboursement d'un montant d'environ 3870\$ (selon le nombre d'élèves inscrits l'an prochain pour l'ensemble de l'école), nécessaire pour permettre aux élèves d'aller voir 2 pièces de théâtre pendant l'année. Le budget de l'École et les arts permet actuellement aux élèves d'aller voir une seule pièce de théâtre.

Ce montant pourrait être pris à même le budget récolté par l'Orthograph-O-thon + les activités de l'OPP + le montant résiduel déjà existant et ce sans nuire aux activités qui sont déjà prévus et qui vont nécessiter elles aussi de prendre de l'argent dans le fond.

Sur une proposition de M. Maxime Bellerose, secondée par M. Yannick Goyette, la demande d'autorisation pour le paiement de deux sorties éducatives de théâtre additionnelles aux élèves l'an prochain est acceptée à l'unanimité.

#### 10.2. Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain (Art. 95 et 110.4)

Remis à la prochaine rencontre

#### 10.3. Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire (Art. 66 et 108)



Tel que prévu, le budget a été totalement dépensé pour la conférence avec LouAnne Morin portant sur les enjeux vécus par les enfants trans non-binaires du primaire pour le CÉ et l'équipe-école. Le coût était de 400\$ soit la somme du budget du CÉ.

10.4. Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (Art. 93 et 110.4)

Deux gymnases sont occupés par les loisirs St-Justin du lundi au vendredi, en soirée

Sur une proposition de M. Jonathan Rémillard, secondée par M. Yannick Goyette l'approbation pour une utilisation des locaux de l'école, similaire à celle de l'année dernière, par les loisirs St-Justin (considérant que les approbations se feront en regard de l'analyse des demandes) est adoptée à l'unanimité.

**11. Correspondance reçue**

Aucune correspondance

**12. Heure et date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le 13 juin à 18h15, en présentiel à l'école.

**13. Clôture de la rencontre**

21h09

**14. Reprise du point 7.2 en l'absence de la direction**

Consultation par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement (Art. 79 et 110.1)

Sur une proposition de M. Mauricio Camargo, secondée par M. Yannick Goyette, les critères de sélection de la direction d'établissement **peuvent rester les mêmes qu'en 2020, 2021 et 2022** et sont approuvés à l'unanimité.